

# Naissance du Snes

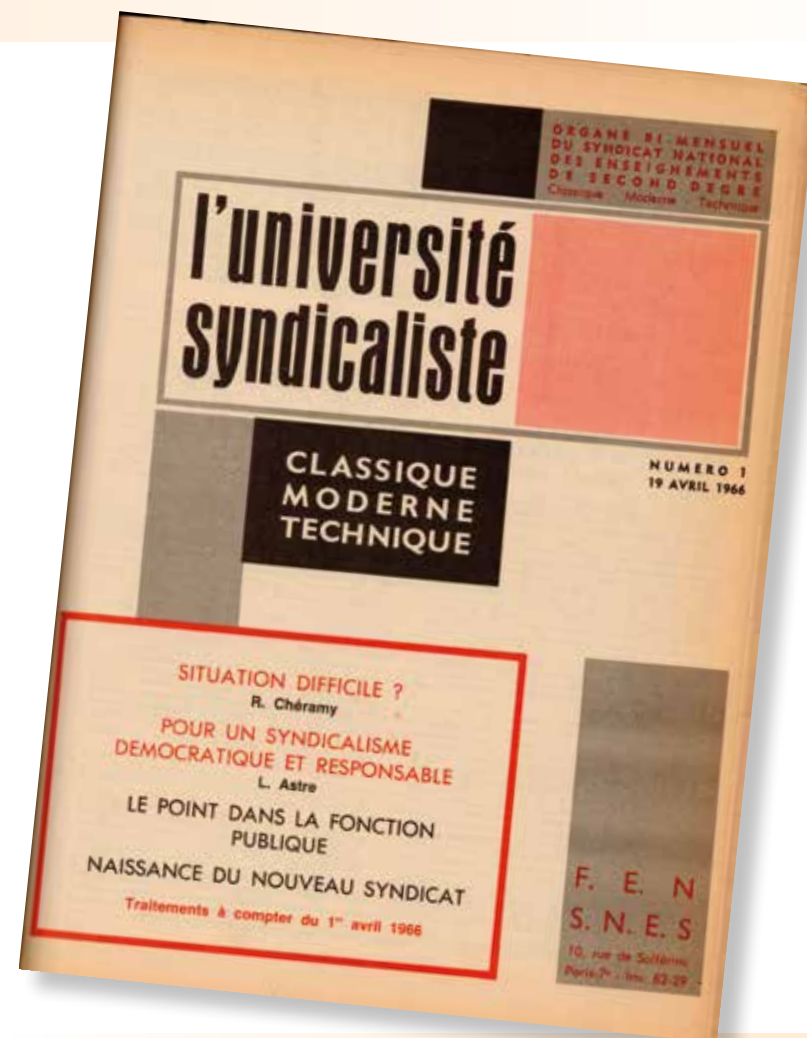
Une naissance est le plus souvent le fruit d'une union. Il est souvent difficile d'en comprendre les raisons de cette dernière. Dans le cas du Snes, l'origine de cette union ne déroge pas à cette règle. Mariage de raison ? Union de circonstances ? Sûrement les deux à la fois.

D'une union ou d'unions successives ?

Dès la fin de la Seconde Guerre mondiale, en 1944, un premier rapprochement permet la création du Snes, regroupant le Spes (Syndicat du personnel de l'enseignement secondaire) et le Snalcc (Syndicat national autonome des lycées, collèges et cours secondaires). Il s'agit donc d'un Snes sans l'enseignement technique. L'avènement de la V<sup>e</sup> République et le processus de « démocratisation » du système éducatif allaient rendre indispensable une nouvelle étape dans la fusion des syndicats du second degré. En avril 1965, l'assemblée commune des congrès du Snes (Syndicat national de l'enseignement secondaire - classique et moderne) et du Snet (Syndicat national de l'enseignement technique) prend la décision de lancer le processus de création du Snes (Syndicat national des enseignements de second degré), tel que nous le connaissons.

Pour les militants de la « liste B » (ancêtre d'Unité et Action), l'une des tendances du Snes, qui accède à la direction du nouveau Snes, cette « démocratisation » de l'enseignement s'impose dans la société française de cette fin de siècle. Elle doit passer par un large développement du second degré. Et pour cela, il devient indispensable de construire un appareil syndical réunissant toutes les organisations syndicales du second degré, de l'enseignement général à l'enseignement technique. Ce nouvel outil syndical doit être pourvu de caractéristiques novatrices : un syndicat de masse, démocratique, autonome, prônant l'unité d'action et la négociation.

En avril 1966, un référendum effectué auprès des adhérents des deux organisations entérine sa création à 92 % des suffrages. Le mouvement de mai 1968 allait mettre à l'épreuve les idées et les militants de ce nouveau syndicat.



Une de l'Université Syndicaliste n° 1 du 19 avril 1966 :  
L'annonce de la naissance du nouveau syndicat

# La fusion

À la rentrée 1964, le Snes et le Snet adoptent une position commune sur la réforme Fouchet. 1965 s'avère une année décisive.

La réforme administrative, qui institue pour les enseignants du secondaire des Commissions administratives paritaires nationales (Capn) et des Commissions administratives paritaires académiques (Capa), engage les différents syndicats dans des candidatures sur des listes conjointes. Pour contrer la réforme Fouchet, défendre les conditions de travail ainsi que le plan de formation et de recrutement, une grève administrative est décidée en février 1965, par les enseignants du second degré. Cette grève est une réussite durant le premier trimestre 1965 mais elle finit par s'enliser.

Le Snet l'arrête alors que le Snes la poursuit. Cette dissonance ne ralentit pas pour autant la marche vers la fusion décidée officiellement, en avril 1965, par l'assemblée commune des congrès des deux organisations réunis à Aix-en-Provence.



Tract distribué aux parents d'élèves pour expliquer les raisons de la grève administrative décidée, en février 1965, conjointement par le Snes, le Snet et le Snpen (Syndicat national des professeurs des écoles normales)

## Les Syndicats Nationaux

### DE L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE DE L'ENSEIGNEMENT TECHNIQUE DES PROFESSEURS D'ÉCOLES NORMALES aux parents d'élèves

**L**E 13 février, dans les lycées classiques, modernes et techniques et les écoles normales, les maîtres ont entrepris un mouvement collectif consistant dans le refus d'accomplir certaines tâches administratives.

**Pourquoi ?**

**Des conditions de travail qui s'aggravent.**

**E**LVES et maîtres du second degré souffrent depuis quelques années des déboires de la pénurie de personnel et de l'aggravation de leurs conditions de travail.

Le nombre des classes pléthoriques s'accroît chaque année et l'on sait que le passage d'un effectif de 20 à 50 réduit considérablement l'efficacité de l'enseignement reçu par chaque élève et multiplie les échecs par 3 ou 4.

La pénurie de professeurs oblige chacun d'eux à assurer un service excessif ne permettant plus de consacrer à chaque élève le temps et l'attention nécessaires.

L'acte pédagogique complémentaire à l'étude surveillé par des maîtres, capotés d'après l'élève dans son travail personnel, bibliographique, d'activités associatives, etc. n'existe pas ou n'existe plus. Le seul moyen de pallier cette carence du service public revient donc aux parents dont la situation n'est pas la possibilité matérielle de le faire.

**Efficacité pédagogique, manque de maîtres, absence d'aide pédagogique, constituant aujourd'hui, au moins quant à la surcharge des programmes, une cause certaine du surmorage scolaire.**

Une commission ministérielle dite commission Laurent a dressé au cours de six mois de travaux un bilan officiel de ses difficultés et souligné la nécessité d'y remédier sans tarder.

Mais le gouvernement refuse de prendre les mesures d'urgence qu'impose la dégradation actuelle des conditions de fonctionnement de l'enseignement public.

**Des réformes improvisées et dangereuses.**

**D**ANS le même temps, la confusion et l'impression d'insécurité dans laquelle vivent parents et enfants depuis plusieurs années s'aggravent par l'annonce de nouvelles réformes.

En septembre 1964, on annonce la suppression du baccalauréat après que le nouveau baccalauréat soit défini, sans que la nouvelle organisation du second cycle soit précisée.

Les dates des examens sont modifiées ou sont même devenues incertaines.

Nul ne sait encore ce que sera le baccalauréat 1966... sinon qu'il risque d'être un examen monstrueux sanctionnant toutes les études menées au cours du second cycle !

A propos de tous ces problèmes, on fait et on fait des organismes complémentaires : le Conseil Supérieur de l'Éducation Nationale après discussion à la quasi unanimité, que la réforme du baccalauréat soit repoussée d'un an, après une étude sérieuse menée avec les parents et les maîtres ; un pose outre !

**En réalité, derrière cette apparence d'urgence et de sérieux, apparaissent des lacunes et des réalisations insuffisantes.**

Les réformes actuellement en cours d'élaboration risquent d'aggraver dangereusement et pour longtemps la situation présente.

Autant qu'une orientation correcte devrait permettre à chaque enfant, quel que soit le lieu de sa naissance ou son origine sociale, de poursuivre ses études jusqu'au plus haut niveau qu'il serait capable d'atteindre, ces réformes agissent dans le sens d'une sélection des enfants fondée sur des critères sociaux et géographiques non sur une véritable orientation.

70 % des enfants seulement entrent dans les lycées de second degré. Plus de la moitié d'entre eux sont échoués des sixième de lycée, la plupart du temps sans autre critère que géographique ou social.

La procédure d'orientation mise en place à la fin du premier trimestre de 6<sup>e</sup> et en fin de 3<sup>e</sup> est, de lavis unanime, un mensonge et un échec.

En fin de 2<sup>e</sup> un imposteur aux élèves une orientation définitive fondée uniquement sur l'échec.

À la fin des classes terminales du second degré long, on entend établir un nouveau barrage pour limiter les possibilités d'accès aux enseignements supérieurs.

L'application effective de la **prolongation de la scolarité obligatoire** à 16 ans, disposition insuffisante, mais néanmoins indispensable, d'une réforme démocratique, est repoussée aux calendes, faute d'établissements et de maîtres.

On cherche à rendre plus serrés et plus difficiles d'accès les établissements scolaires qui dispensent à partir de la classe de seconde la culture générale la plus vaste et la formation technique la plus précise.

Dans certains départements, il n'existerait plus de nombreux lycées sans privés de leur second cycle, obligeant les élèves à de longs déplacements ou à l'internat.

Cette orientation s'est en fait qu'une sélection fondée sur l'échec et sur l'élimination des élèves. Seuls les plus fortunés peuvent se soustraire... dans l'enseignement privé, subventionné par l'État qui ne lui impose aucun de ces barrages.

**Des maîtres moins qualifiés.**

**C**ETTE situation est encore aggravée par le crise de recrutement dont souffrent l'enseignement à tous les niveaux.

Ces dernières années, au lieu de bénéficier des mesures susceptibles d'y mettre fin (suppression de la semaine pléthorique des enseignants, plan de recrutement de maîtres destinés ou à choisir des parents, limitation de maîtres auxiliaires, de contractuels, etc.) qui ont entraîné une dégradation effective de l'enseignement.

Aujourd'hui, tirant argument de cette dégradation, on envisage une modification profonde du niveau de recrutement des maîtres : le Ministère, dans une déclaration radio-télévisée d'septembre, a indiqué intentionnellement d'augmenter de créer une spécialité réduite à deux ans d'études après le baccalauréat qui limiterait aux seules classes ter-

minales le bénéfice de maîtres diplômés d'une véritable licence d'enseignement et adossés dans les classes de la 6<sup>e</sup> à la 1<sup>re</sup> incluse à la disposition des professeurs assistés et agréés.

Telles sont les raisons pour lesquelles, après avoir consulté leurs 65.000 adhérents, le S.N.E.S. (Enseignement Secondaire), le S.N.E.T. (Enseignement Technique) et le S.N.P.E.N. (Écoles Normales) ont décidé de protester par une action collective et d'en appeler aux parents et à l'opinion publique pour demander que personnel des enseignants de second degré demande :

- que des mesures immédiates soient prises, comme nous le faisons officiellement par la commission Laurent, afin d'éviter la dégradation progressive des conditions de travail des maîtres et des élèves du second degré ;
- que soit mis en œuvre un plan de recrutement massif de maîtres qualifiés en nombre suffisant largement distribué sur le territoire et de dimensions comparables (n'excluant pas un million d'élèves) permettant une large et démocratique sélection ;
- que l'éducation nationale soit réformée dans un sens démocratique tendant à garantir à tous les enfants la possibilité de poursuivre les études de haut niveau auxquelles ils sont en droit de prétendre.

Cette exigence, en particulier, l'engagement d'un plan triennal permettant le recrutement et la formation de maîtres qualifiés, la réaffectation des locaux indispensables, la mise en place de mesures sociales nécessaires pour assurer la gratuité effective de l'enseignement : Le budget de l'éducation nationale doit être porté au niveau qu'exigent les besoins et l'avenir de la Nation.

**Notre action consiste dans la mise d'éléments certains tenues purement administratives.**

Toutes les dispositions ont été prises pour que les élèves n'en souffrent pas : les conditions, les enseignants, les devoirs sont effectués normalement, les notes sont soigneusement appréciées aux élèves.

**Ce mouvement des enseignants est dirigé contre le gouvernement et non contre les élèves. L'objectif de ce mouvement est et sera toujours la même :**

Forcer que parents, élèves et maîtres ont les mêmes droits, les mêmes devoirs, nous vous demandons de comprendre et d'appuyer notre mouvement dans vos organisations et par vos actions personnelles.

Nous soupitions que, dans l'immédiat, comme il a été proposé la Fédération des Comités de Parents d'Élèves, n'oubliez surtout un dialogue direct entre les maîtres et les parents et d'être plus nombreux dans les établissements d'enseigner avec le personnel de tous les ordres (maîtres, pédagogues, inspecteurs et maîtres) que parent l'enseignement et l'éducation de leurs enfants.

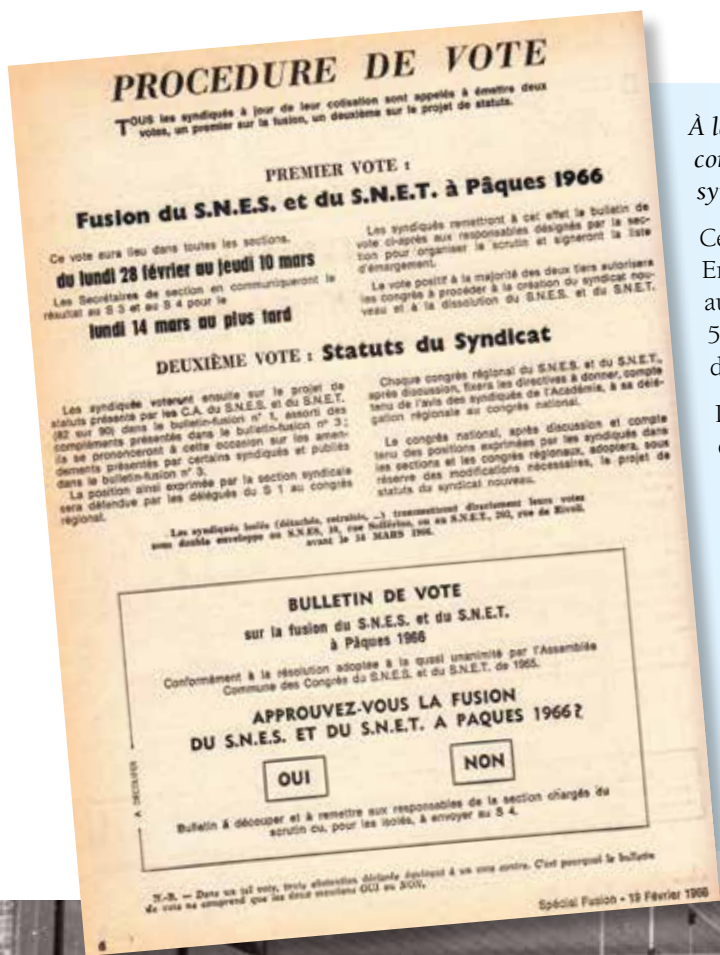
**Nous voulons pouvoir, demain, poursuivre avec vous les mêmes efforts et poursuivre une action qui ne cessera d'intensifier avant que des générations entières soient éduquées par l'unité de l'enseignement public à tous les niveaux, d'être dirigée sur l'avenir des enfants eux-mêmes.**

4

L'UNIVERSITÉ SYNDICALISTE

N° 11 — 15 MARS 1965

Nouvelle manifestation des enseignants du technique contre la réforme Fouchet en septembre 1966



À la suite des congrès d'avril 1965, commence une vaste consultation des syndiqués

Cette fusion devient l'affaire de tous. En avril 1966, la fusion donne naissance au second syndicat de la Fen fort de 55 000 adhérents (certes encore loin des 275 000 membres du Sni-Pegc).

La Commission administrative (Ca) du 17 juin 1966 désigne la nouvelle direction : les majoritaires autonomes n'ont que la majorité relative. L'année suivante c'est la liste « Unité et Action » qui remporte les élections à la Ca.

En l'espace d'une année deux faits essentiels se déroulent : une recomposition syndicale et un changement de tendance de la majorité du tout nouveau syndicat.

**T**émoignage de Pierre Antonini, lors du colloque Irhses/Snes les 16 et 17 mai 1987 ; en 1966, il était membre du bureau national (Bn) du Snes, secrétaire académique du Snes de Montpellier, de tendance autonome, tendance majoritaire de la Fen.

«[...] j'ai apporté, parce que c'est très précieux, le meilleur résultat de la fusion : notre journal. On n'avait pas de journal dans l'académie et je brûlais d'impatience de la fusion en disant « comme ça, on sera plus nombreux, on pourra le lancer » ; le n° 1 de Montpellier Snes date d'octobre 1966 donc immédiatement après la fusion. [...]

Je vais dire une petite méchanceté, la fusion a été d'autant plus facile que les craintes de nos camarades du classique, qui avaient quelques appréhensions, étaient atténuées par la disproportion écrasante entre le technique et le classique. Chez nous, il y avait 2 100 syndiqués Snes et 600 syndiqués Snet, ce qui est très facilement compréhensible compte tenu d'une région où l'enseignement technique et tout ce qui est industriel n'est pas la ressource essentielle. [...]

Nous avons dans notre académie, c'est toujours pour moi un sujet d'attendrissement, une section Ipes de 220 membres. Je dois dire que c'est peut-être parmi ces jeunes camarades, pas forcément parce qu'ils étaient jeunes, mais peut-être parce qu'ils voyaient plus loin que nous et qu'ils n'avaient pas notre passé, que l'on trouvait les plus ardents défenseurs d'une fusion. »

Congrès d'avant la fusion en avril 1965 à Aix-en-Provence

À la tribune regardant ses papiers, Jean Cornec, président de la Fcpe, de face Pierre Dhombres, secrétaire général du Snes et au micro, Louis Astre, secrétaire général du Snet.

